

# ASSEMBLEE DU BUREAU DES SYNDICS.

Une assemblée du Bureau des Syndics du Grand Conseil de l'A. C. B. M. du Canada a eu lieu à Toronto, Ont., Lundi, le 4 Octobre, 1897.

Étaient présents, le Grand Président l'Hon. M. F. Hackett, les Syndics Rev. M. J. Tiernan, Frères J. J. Behan, W. P. Killackey, P. J. O'Keefe, P. J. Rooney, le Solliciteur l' R. Latchford, le Médecin Examineur ou chef Dr. E. Ryan, le Grand Trésorier W. J. McKee et le Grand Secrétaire S. R. Brown. Les affaires furent transigées comme suit :

Les minutes de la dernière assemblée furent lues, approuvées et signées.

Une communication de Made. Sullivan au sujet d'annoncer l'A. C. B. M. dans "The Catholic Almanac" fut lue, et le Grand Secrétaire reçut instruction de répondre que l'Association n'avait pas de fonds pour un tel objet.

Il fut décidé que le droit de membre dans l'A. C. B. M. du Canada des membres qui reviennent de l'A. C. B. M. des Etats-Unis est sous condition qu'ils délivrent leurs polices du Conseil Suprême en échange d'une police du Grand Conseil de l'A. C. B. M. du Canada.

La question d'emprunt d'argent sur polices de l'A. C. B. M. fut renvoyée au Solliciteur Latchford avec prière de donner dans LE CANADIEN des instructions et des explications complètes sur ce sujet.

L'action du Grand Président et des Syndics concernant les appels depuis la dernière assemblée du Bureau fut ratifiée.

Un appel de la Succursale No. 187, Sturgeon Falls, Ont., fut délégué pour plus amples informations.

Un appel de la Succursale No. 256, Somerset, Man., fut désavoué.

Une question concernant la police d'un membre fut laissée entre les mains du Solliciteur Latchford.

Le Solliciteur expliqua au Bureau l'action prise dans le cas de Mr. Loyer, un ex-membre de la Succursale No. 87, Montréal, P. Q., pour une remise d'argent.

La question du pouvoir d'une succursale sur son fonds général fut discutée, et il fut décidé que ce fonds était la propriété de la succursale et pouvait être employé sur un vote des deux tiers des membres à une assemblée régulière, conformément aux clauses 71 et 195 de notre constitution.

Une communication de la Succursale No. 268, Thurso, P. Q., au sujet de tenir les assemblées de cette succursale le Dimanche ou seulement qu'une fois par mois fut laissée entre les mains du Grand Secrétaire et du Solliciteur pour y répondre.

Le Grand Secrétaire annonça au Bureau qu'il avait placé \$400 d'assurance sur l'ameublement de son bureau et les fournitures. Aussi qu'il avait un bail du loyer pour jusqu'au 1er Octobre, 1898.

Une discussion eut lieu concernant la question du certificat de naissance ou déclaration d'âge des aspirants, et sur proposition du Grand Syndic J. J. Behan, secondé par le Grand Syndic P. J. O'Keefe, le Grand Secrétaire reçut instruction de ne pas émettre de police à aucun nouveau membre dont il n'aura pas reçu le certificat de naissance ou une déclaration au sujet de son âge.

Il fut proposé par le Grand Syndic Behan, secondé par le Grand Syndic P. J. Rooney, qu'une somme suffisante soit placée à la disposition du Grand Secrétaire dans le but d'acheter un prêt pour son bureau ; aussi qu'il soit

autorisé à faire écrire dans deux fenêtres du bureau le nom de l'Association.

Une discussion générale eut lieu au sujet de réclamations de la part certaines personnes qui abandonneront l'Association parce qu'elles avaient plus de cinquante ans à l'époque de leur entrée, et qui maintenant demandent une remise de l'argent qu'ils ont payé à l'A. C. B. M.

Sur proposition du Grand Syndic Rooney, secondé par le Grand Syndic Behan, le Solliciteur reçut instruction de défendre la première action qui sera prise contre l'Association ou recouvrement d'une telle réclamation.

La réclamation Leyden fut, en raison de la cause de la mort, renvoyée au Solliciteur pour investigation, et rapport au Grand Président, ce rapport devant être considéré comme la décision du Bureau.

Il fut décidé de réduire le format de notre "Demande d'admission" en lui donnant une forme plus compacte.

Le Grand Secrétaire reçut instruction de demander des soumissions pour les fournitures de l'A. C. B. M. quand le stock en mains sera épuisé.

Les réclamations de feu le Rév. Carrier, de la Succursale No. 96, Lévis, P. Q., et de feu frère M. P. Halpin, de la Succursale No. 42, Brockville, Ont., furent renvoyées au Grand Président, au Médecin Examineur en Chef et au Solliciteur pour investigation, et le Grand Secrétaire reçut instruction de ne pas faire payer ces réclamations avant de recevoir un rapport du Solliciteur autorisant tels paiements.

Le Bureau Aviseur de l'A. C. B. M. à Toronto invita le Grand Président et tous les autres membres de l'Exécutif du Grand Conseil à assister à une réception sous les auspices des membres de Toronto dans la soirée du 4 Octobre. L'invitation fut acceptée avec remerciements, et autant des membres de l'Exécutif qui pouvaient le faire promirent d'assister.

Frère Wm. Moran adressa la parole au Bureau sur la question des décès dans l'A. C. B. M., et laissa au Grand Président un document traitant sur le sujet.

Le Grand Secrétaire présenta le rapport qui paraît dans la partie Anglaise, faisant voir que depuis la date de l'installation du Grand Conseil au 1er Septembre, 1897, il a été payé \$1,326, 943,10, dans le Fonds des Bénéfices par les membres de l'association.

De ce montant la magnifique somme de \$1,267,171.40 a été payée aux bénéficiaires de nos frères défunts ; et \$59,771.70 ont été transférés au fonds de réserve, lequel, avec \$7,197.94 d'intérêt accru, se monte présentement à \$66,969.64.

Un comité, composé du Grand Président l'Hon. M. F. Hackett, des Grands Syndics Behan, O'Keefe, Killackey et Rooney, du Grand Trésorier McKee et du Solliciteur Latchford, fut nommé pour faire tous les arrangements nécessaires concernant les accommodations de chemin de fer et autres et les prix de passage pour la convention de Québec, aussi pour préparer un état de l'indemnité per diem et de l'allouance pour chars d'ortoirs, ce rapport devant être prêt pour le Grand Trésorier le 1er jour de la convention. Le comité a aussi le pouvoir de décider la date, dans les limites des règlements contenus dans la constitution, à laquelle cette convention aura lieu.

Le Grand Secrétaire reçut instruction de communiquer avec la compagnie de Garantie concernant la nécessité d'avoir une formule "d'application pour garantie" plus convenable pour

l'A. C. B. M., et en Français comme en Anglais, et devant être prête avant le 1er Janvier, 1898.

Le Grand Trésorier fut autorisé de se procurer la papeterie ou formules imprimées nécessaires pour conduire les affaires en rapport avec sa charge de Trésorier.

Une discussion eut lieu concernant la question d'organisations, et il fut proposé par le Grand Syndic O'Keefe, secondé par le Rév. M. J. Tiernan, que frère P. J. Montreuil, de la Succursale No. 96, Lévis, P. Q., soit nommé organisateur de l'A. C. B. M. pour la Province de Québec pour deux mois, et frère W. P. Killackey, organisateur pour Ontario pour deux mois, et que la date à laquelle ces organisateurs commenceront leur travail et la rémunération qu'ils recevront soient laissées entre les mains du Grand Président.

Il fut jugé à propos que les membres de l'Exécutif visitent les succursales quand il leur sera possible, et s'efforcent de soulever plus d'enthousiasme dans le travail de l'A. C. B. M.

Le Solliciteur Latchford consentit à visiter les succursales dans la Vallée d'Ottawa.

Le Grand Syndic Behan et le Médecin Examineur en Chef Ryan, les succursales de Berlin, Waterloo, Trenton, Brockville, etc.

Le Grand Syndic Rooney, les succursales de Earrie, Owen Sound, Lindsay, etc.

Le Grand Président et le Grand Syndic O'Keefe s'entendront pour les Provinces Maritimes.

Le Grand Trésorier pria le Bureau d'exprimer une opinion sur la manière dont il émet les chèques ou traites en paiement des réclamations. Il dit que des plaintes étaient faites parce que les traites ne sont pas payables au pair partout. Les membres du Bureau se déclarèrent bien satisfaits du système de faire remise du Grand Trésorier, et ne désirèrent faire aucun changement.

Après avoir discuté d'affaires de l'A. C. B. M. d'une manière générale, le Grand Syndic Behan proposa, secondé par le Grand Syndic Rooney, que la prochaine assemblée du Bureau des Syndics soit tenue en la cité de Montréal, P. Q., dans le mois de Mai, 1898, à une date devant être décidée par le Grand Président.

Et le Bureau ajourna alors pour se réunir à l'appel du Grand Président.

SAM. R. BROWN,

Grand Sec.

## NOMINATIONS ET ELECTIONS.

Les nominations d'officiers des succursales de l'A. C. B. M. du Canada pour le prochain terme, doivent être faites à la dernière assemblée régulière des succursales en Novembre.

Les élections doivent avoir lieu à la première assemblée des succursales en Décembre.

Aux prochaines nominations et élections, un représentant et un substitut à la convention de 1898 du Grand Conseil doivent être mis en nomination et élus par chaque succursale.

Afin de bien comprendre cette partie de notre travail, les officiers des succursales voudront bien lire les clauses 163—165—166—167—168 et 169 de la constitution.

Aucun membre ne devrait accepter la nomination à la charge de Secrétaire Financier ou Trésorier à moins d'être disposé à faire application pour une garantie en conformité des clauses 176—177 et 181 de la constitution.

La taxe per Capita pour le terme finissant le 30 Septembre est due et les Succursales devraient en faire la remise sans délai. Voir Clause 60ème de la constitution.

## Accuse de Reception.

S. R. Brown,

Grand Sec. A. C. B. M. :

Cher Monsieur : J'ai reçu du Secrétaire de l'A. C. B. M. succursale No. 11, Galt, Ont., un chèque pour \$2,000, montant de la police émise à mon défunt mari, Eugène Sullivan. J'espère vous exprimer mon appréciation de la manière courtoise avec laquelle j'ai été traité dans le règlement de cette réclamation. Je vous remercie et j'aurai toujours un bon mot pour le Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada. Souhaitant à votre Conseil beaucoup de succès.

Je demeure sincèrement,

Made R. Sullivan.

Campbellville, Ont.

## Brillante Reception Faite à l'Hon. M. F. Hackett.

Faute d'espace nous sommes forcés d'être obligés de remettre au prochain numéro la traduction du compte-rendu, qui paraît dans la partie Anglaise, de la brillante réception faite à notre Grand Président par les membres des succursales réunies de Toronto, et la succursale No. 31, de Guelph, Ont.

Il suffira de dire pour le moment que la démonstration en ces deux endroits a été tout simplement grandiose, et que dans sa réponse aux adresses qui lui furent présentées, l'Hon. M. F. Hackett, avec son talent oratoire, a soulevé l'admiration et les applaudissements de ses auditeurs, à l'honneur de l'Association qu'il préside si dignement.

## Noces d'Argent de M. le juge et Made. P. A. Landry.

Le Star de Montréal a publié dans son numéro du 22 Septembre dernier un rapport résumé de la célébration des Noces d'Argent de M. le juge et Made P. A. Landry, de Dorchester, N. B. Nous publions ce rapport dans la partie Anglaise.

M. le juge Landry est membre de l'A. C. B. M. Il est entré dans l'association en 1891, comme membre fondateur de la succursale No. 167 qu'il représente aux conventions de Hamilton, Ont., et St. Jean, N. B.

M. le juge Landry voudra bien accepter nos plus sincères félicitations pour lui-même et Made. Landry à l'occasion de l'heureux événement dont ils ont été l'objet.

## Grand Syndic J. J. Behan.

Nous constatons dans le Catholic Record du 18 du mois dernier que frère J. J. Behan, de Kingston, l'un des Grands Syndics de notre association, a été nommé par le Gouvernement Fédéral Inspecteur de Gaz et des Poids et Mesures avec un salaire de \$1000 par année. Nous offrons nos plus chaleureuses félicitations à frère Behan à l'occasion de sa nomination.

## ROLE d'HONNEUR.

Les succursales No. 76, Belleville, Ont., et No. 222, Gravenhurst, Ont., tiennent le premier rang sur le rôle d'honneur pour le plus grand nombre d'initiations pendant le mois d'Août, ayant initié chacune cinq membres. Les succursales Nos. 44, 126, 154, 183 et 245 viennent en second lieu, ayant initié chacune trois membres.